

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 1	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 janvier 2022

Vote(s) pour : 47  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 24 janvier 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Marjorie MAFFERT-PELLAT.

Point n°2022-01-24-BD-10 :

**Secteur ' Sud-Blory - La Horgne ' - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU de Montigny-lès-Metz.**

Rapporteur : Monsieur Jean COMBELLES

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5717-2,  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-38,  
VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014 et révisé par délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,  
VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020,  
VU le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé par délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montigny-lès-Metz en vigueur approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2017,  
VU le plan de situation annexé à la présente,  
CONSIDERANT la volonté de la collectivité d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU dont l'aménagement est encadré par l'OAP de secteur dénommée « Sud-Blory - La Horgne »,  
CONSIDERANT l'intérêt de mener à bien le projet d'ensemble « Sud-Blory - La Horgne » tel que prévu par le PLU en rendant possible l'aménagement de la seconde phase de l'opération d'urbanisme,  
CONSIDERANT la nécessité d'engager la procédure de modification n°4 du PLU de la commune de Montigny-lès-Metz,

DECIDE d'approuver la justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU encadrée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteur dite « Sud-Blory - La Horgne »,  
PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Montigny-lès-Metz et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

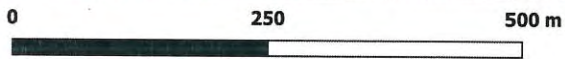
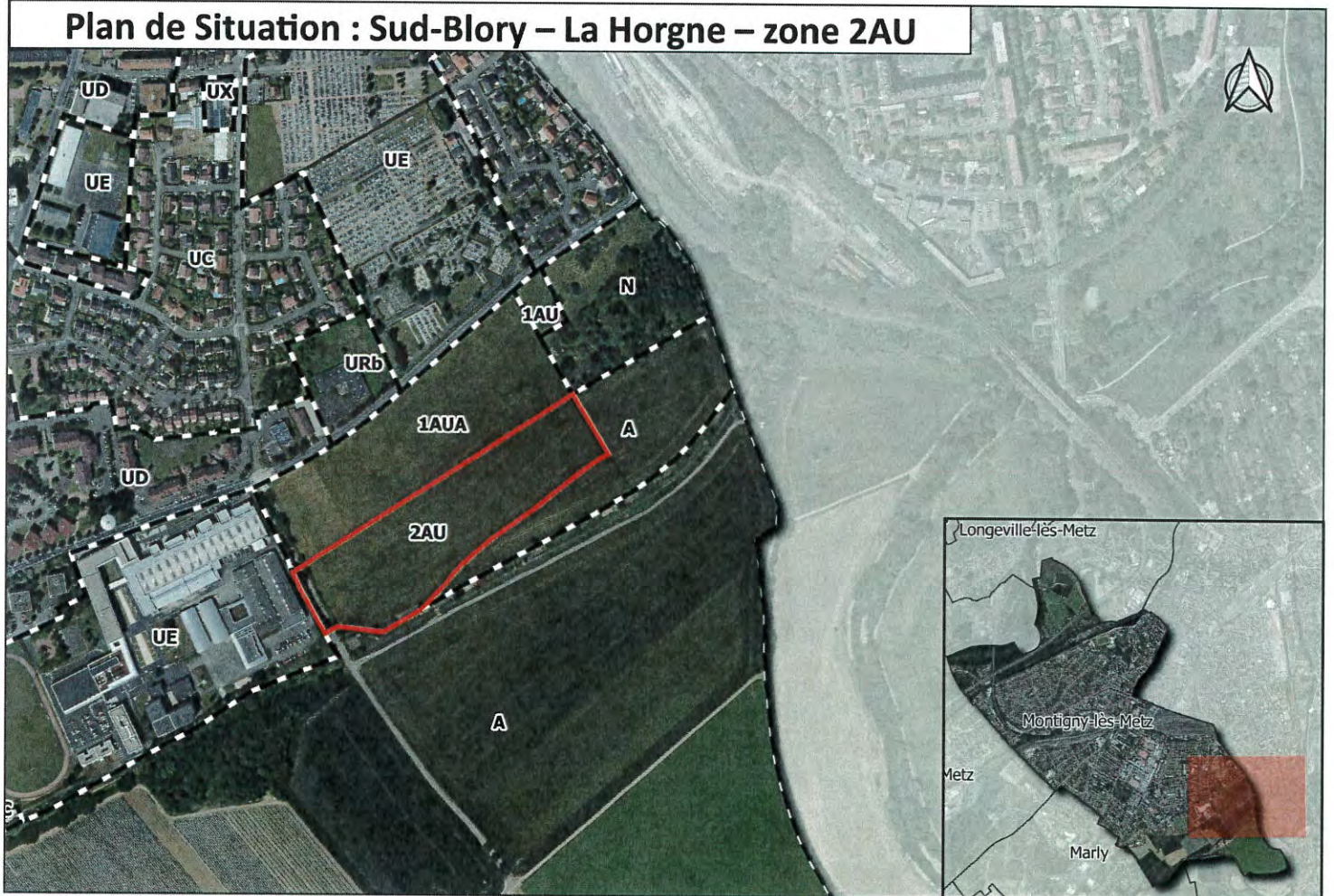
PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme  
Metz, le 25 janvier 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

  
Marjorie MAFFERT-PELLAT



# Plan de Situation : Sud-Blory – La Horgne – zone 2AU



Auteur : Eurométropole de Metz (pôle planification)  
Source : Eurométropole de Metz  
Carte réalisée sous QGIS le 05-01-2022

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES points 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz	<b>Absent</b>	
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany	<b>est excusé</b>	
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe	<b>est excusé et donne pouvoir à François HENRION</b>	Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENARD	Anne	Metz	<b>est excusée</b>	
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy	<b>est excusé et donne pouvoir à François GROSDIDIER</b>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROSDIDIER	François	Metz	a reçu le pouvoir de Cédric GOUTH et de Henri HASSER	Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin	<b>est excusé et donne pouvoir à François GROSDIDIER</b>	Pour
HENRION	François	Augny	a reçu le pouvoir de Bertrand DUVAL	Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	<b>est excusée</b>	

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	VOTES points 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KURTZMANN	Walter	Peltre		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MICHEL	Martine	Purnoy-la-Chétive		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	est excusé pour le point 5	Pour tous les autres points
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne	est excusé	
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220124-2022-01-DB10-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-01-DB10  
**Date de décision :** lundi 24 janvier 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Secteur ' Sud-Blory - La Horgne ' - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du PLU de Montigny-lès-Metz  
**Classification :** 2.1 - Documents d urbanisme  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 27/01/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220124-2022-01-DB10-DE  
**Document principal :** 21\_DO-10.pdf

**Pièces jointes :**

21\_DB-LISTE ELUS BUREAU votes 2 A 12.pdf

**Historique :**

25/01/22 16:20	En cours de création	
25/01/22 16:21	En préparation	Catherine DELLES
27/01/22 08:41	Reçu	Catherine DELLES
27/01/22 08:41	En cours de transmission	
27/01/22 08:42	Transmis en Préfecture	
27/01/22 09:00	Accusé de réception reçu	